

# La Mairie vous informe

## TABLE RONDE SUR LE CHAUFFAGE URBAIN

Clichy, le 24 mai 2011

Monsieur l'Administrateur Directeur Général,

Je note avec intérêt que vous confirmez votre volonté de mettre en œuvre les suites de notre entretien avec M. MESTRALLET pour « rechercher des solutions susceptibles de permettre de satisfaire les attentes relatives au réseau de chaleur de la Ville de Clichy ».

Je prends note que vous retiendrez les orientations que nous proposons tels que les choix technologiques, l'extension du réseau et la baisse de tarifs. En ce qui concerne la remise à plat des mécanismes contractuels, il est incontournable de préciser que les usagers du chauffage urbain pourront l'interpréter comme une reconnaissance de la nécessité d'apporter des réponses au préjudice subi, ainsi qu'au sentiment profond de frustration éprouvé par les usagers.

La Ville de Clichy utilise le réseau de chaleur pour le chauffage des bâtiments communaux. Cependant, le principal utilisateur n'est pas la Ville, mais les bailleurs sociaux, en premier lieu desquels Clichy Habitat, les copropriétés, les partenaires institutionnels, les entreprises et autres utilisateurs, qui ne comprendraient pas que le Maire de Clichy puisse parvenir à un accord avec vous, qui les engagerait sans qu'ils ne soient partie prenante d'une négociation qui les concerne directement.

Quelles que soient la qualité et la pertinence des approches techniques et financières que pourraient avoir en commun mes services et les vôtres, le fait d'écarter nos partenaires de la préparation de ces décisions ne créerait pas les conditions de leur ratification et de leur acceptation par les usagers, ainsi que par le Conseil Municipal, qui en tout état de cause aura à connaître de vos propositions lors de sa séance de juillet 2011, date limite du mandat de négociation qui m'a été confié.

Ce dossier fait l'objet d'un débat public, de recours judiciaires, d'une communication très suivie dans la presse et les réseaux sociaux, et des usagers se sont désormais organisés, ce qui exclut toute forme de négociation fermée, telle que vous la proposez.

Je note avec intérêt que vous avez écrit : « mes collaborateurs se tiennent à votre disposition pour vous présenter, dans les meilleurs délais, le résultat de ce travail ». Les instances politiques de la Municipalité considèrent que ce débat doit avoir lieu dans la transparence pour tous les partenaires qui le souhaitent.

Je vous prie également de bien vouloir noter que les perspectives des choix technologiques permettant de développer les énergies renouvelables dans le mix énergétique, d'extension du réseau pour raccorder de nouveaux bâtiments, s'inscrivent dans un processus global de développement urbain et durable de la ville de Clichy, qui ne pourrait se formaliser entre la Ville et la seule S.D.C.C., impliquant de ce fait l'ensemble des filiales du groupe GDF SUEZ concernées par ce dossier.

En l'absence d'une réponse crédible de votre part, le Conseil municipal se verrait contraint d'étudier l'hypothèse de la résiliation de la délégation de service public, en raison des tarifs beaucoup trop élevés, de façon à laisser à la collectivité la possibilité de choisir le mode de gestion le plus conforme à l'intérêt des usagers et des contribuables clicheois, comme l'on fait d'autres collectivités locales pour la gestion déléguée d'autres services publics comme l'eau à Paris.

Je vous prie de croire, Monsieur l'Administrateur Directeur Général, à l'assurance de mes salutations les plus distinguées.

Gilles CATOIRE



**Dans la pratique - lors de la table ronde et lors de l'élaboration du protocole - ces bonnes intentions seront oubliées.**

**Reconnaissance du rôle des utilisateurs**

**Notre avocat conseil a été informé par celui des filiales du groupe Suez, que ce dernier accepterait que la table ronde puisse se tenir avant l'été. Nous vous tiendrons informés dès réception d'une réponse écrite. Nous examinerons avec tous les partenaires les modalités pratiques de son organisation.**

Gilles CATOIRE

**Menaces sans aucune intention réelle de passer à l'acte : l'avocat de la mairie – quelques semaines plus tard – déconseillera celle-ci de faire ce qui est annoncé. Mais cela permettrait de gagner du temps.**

**Les deux « compères » ont bien orchestré leur pantomime**